

**ÉCHÉANCIER 2025**  
**DÉSIGNATION DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

| MEMBRE PARENT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | DATE                                            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Envoi, par la secrétaire générale, de l'avis de désignation et du formulaire de mise en candidature à la direction générale                                                                                                                                                                                                                                                            | Lundi 31 mars                                   |
| Envoi par la direction générale de l'avis de désignation et le formulaire de mise en candidature à chaque membre du Comité de parents                                                                                                                                                                                                                                                  | Lundi 7 avril <sup>1</sup>                      |
| Premier tour des mises en candidature uniquement pour les membres du Comité de parents qui siègent sur un conseil d'établissement des districts des <b>secteurs Nord et Centre-Ouest</b> ou un membre du Comité de parents représentant du comité EHDA et son enfant handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage fréquente une école située dans ces deux (2) districts | Du lundi 7 avril au mardi 25 avril <sup>2</sup> |
| Deuxième tour des mises en candidature permettant à des membres du Comité de parents de déposer leur candidature dans un district autre que celui où est située l'école de ses enfants.                                                                                                                                                                                                | Du 28 avril au 5 mai                            |
| Désignation par le Comité de parents                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 7 mai                                           |
| Assermentation et accueil des membres parents d'un élève (dans les 30 jours de leur désignation)                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Entre le 7 mai et le 7 juin                     |

<sup>1</sup> Selon le Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires (Règlement), l'envoi doit se faire par la direction générale au plus tard le 15 avril de l'année scolaire en cours.

<sup>2</sup> Selon le Règlement, les candidats doivent avoir transmis leur formulaire au responsable du comité de parent qui est désigné responsable du processus de désignation ou, à défaut, au président du comité de parents au plus tard le 1<sup>er</sup> mai.

| MEMBRE DU PERSONNEL                                                                                                                                                                                                                                                              | DATE                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Envoi, par la secrétaire générale, des avis de désignation et des formulaires de mise en candidature à la direction générale                                                                                                                                                     | Lundi 31 mars                                                                                                                             |
| Envoi, par la direction générale, de l'avis de désignation et des formulaires de mise en candidature au <b>personnel enseignant</b> , au <b>personnel professionnel et aux directions d'établissement</b> et publication des documents sur le site Internet du CSSDD             | Lundi 7 avril <sup>3</sup>                                                                                                                |
| Premier tour des mises en candidature : les candidats transmettent le formulaire de candidature à dgdecou@cssdd.gouv.qc.ca                                                                                                                                                       | Du lundi 7 avril au jeudi 1 <sup>er</sup> mai <sup>4</sup>                                                                                |
| Période de validation des listes électorales et du système de votation électronique                                                                                                                                                                                              | Du lundi 7 avril au jeudi 1 <sup>er</sup> mai                                                                                             |
| Deuxième tour des mises en candidature et publication de l'avis de désignation et le formulaire de mise en candidature sur le site Internet du CSSDD si aucun candidat ne s'est présenté <b>comme personnel enseignant, personnel professionnel ou direction d'établissement</b> | Du vendredi 2 mai au vendredi 9 mai                                                                                                       |
| Transmission des instructions aux candidats et aux électeurs en vue de la désignation                                                                                                                                                                                            | Lundi 5 mai (1 <sup>er</sup> tour)<br>Lundi 12 mai (2 <sup>e</sup> tour)                                                                  |
| Période de votation électronique                                                                                                                                                                                                                                                 | Du mercredi 7 mai 8 h au mercredi 14 mai 16 h (1 <sup>er</sup> tour)<br>Du mercredi 14 mai 8 h au lundi 19 mai 16 h (2 <sup>e</sup> tour) |
| Période de votation électronique supplémentaire si égalité                                                                                                                                                                                                                       | Du jeudi 15 mai 8 h au lundi 19 mai 16 h (1 <sup>er</sup> tour)<br>Du mardi 20 mai 8 h au lundi 26 mai 16 h (2 <sup>e</sup> tour)         |
| Désignation du membre représentant <b>le personnel de professionnel et les directions d'établissement</b>                                                                                                                                                                        | Mardi 20 mai (1 <sup>er</sup> tour)<br>Mardi 27 mai (2 <sup>e</sup> tour) <sup>5</sup>                                                    |
| Assermentation et rencontre d'accueil des membres représentant le personnel (dans les 30 jours de leur désignation)                                                                                                                                                              | Entre le 7 mai et le 7 juin                                                                                                               |

<sup>3</sup> Selon le Règlement, l'envoi doit se faire par la direction générale au plus tard le 15 avril de l'année scolaire en cours.

<sup>4</sup> Selon le Règlement, les candidats doivent avoir transmis le formulaire à la direction générale au plus tard le 1<sup>er</sup> mai.

<sup>5</sup> Selon le Règlement, chaque candidat est désigné par l'ensemble des membres de sa catégorie au plus tard le 1<sup>er</sup> juin.

| REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ                                                                                                                                                                                                   | DATE                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Envoi, par la secrétaire générale, des avis de désignation et des formulaires de mise en candidature à la direction générale                                                                                                    | Lundi 31 mars                                                     |
| Publication de l'avis de désignation et du formulaire de mise en candidature <b>pour une personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel et pour une personne âgée de 18 à 35 ans</b> sur le site Internet du CSSDD | Lundi 7 avril <sup>6</sup>                                        |
| Premier tour des mises en candidature                                                                                                                                                                                           | Du lundi 7 avril au jeudi 15 mai <sup>7</sup>                     |
| Analyse des dossiers par la secrétaire générale et transmission des candidatures à la direction                                                                                                                                 | Du vendredi 16 mai au lundi 19 mai                                |
| Transmission des candidatures et convocation par la direction générale des membres parents et des membres du personnel qui seront en poste à l'année scolaire suivante en vue de la séance de cooptation                        | Mercredi 28 mai                                                   |
| Séance de cooptation, animée par la direction générale, des représentants de la communauté par les membres parents et des membres du personnel qui seront en poste à l'année scolaire suivante                                  | Entre le 28 mai et le 15 juin <sup>8</sup>                        |
| Assermentation et rencontre d'accueil des membres représentant la communauté (dans les 30 jours de leur désignation)                                                                                                            | À déterminer                                                      |
| Deuxième tour des mises en candidature si des sièges sont vacants et publication de l'avis de désignation et le formulaire de mise en candidature sur le site Internet du CSSDD                                                 | Du lundi 25 août au mercredi 1 <sup>er</sup> octobre <sup>9</sup> |
| Deuxième séance de cooptation lors de la séance du CA d'octobre                                                                                                                                                                 | À déterminer                                                      |

<sup>6</sup> Selon le Règlement, l'envoi doit se faire par la direction générale au plus tard le 15 avril de l'année scolaire en cours.

<sup>7</sup> Selon le Règlement, les candidats doivent avoir soumis leur candidature au plus tard le 15 mai.

<sup>8</sup> Selon le Règlement, la cooptation doit avoir au plus tard le 15 juin.

<sup>9</sup> Selon le Règlement, les candidats au 2<sup>e</sup> tour doivent avoir soumis leur candidature au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre.